



CIPRA-International

Rapport annuel 2005

CIPRA-International
Postfach 142, Im Bretscha 22, 9494 Schaan, Liechtenstein
Tél. 00423 / 237 40 30, Fax: 00423 / 237 40 31
cipra@cipra.org www.cipra.org www.alpmedia.net

Sommaire :

La CIPRA	3
Convention alpine : un instrument pour le développement durable	3
Le protocole Transports sous pression	3
Déclaration « Population et culture »	4
Protocole Eau	4
Comité de vérification	4
La CIPRA et l'UE	4
L'« Avenir dans les Alpes » a déjà commencé	5
climAlp: soutenir l'économie régionale et protéger le climat par des constructions intelligentes	5
Biodiversité : La vision devient réalité	6
Réseau de communes « Alliance dans les Alpes »	6
L'histoire d'une réussite	6
Dynalp est dynamique	7
L'Alliance des villages de montagne d'Asie Centrale	7
Ville des Alpes	7
CIPRA-Info	7
alpMedia: un service d'information à la popularité croissante	8
Les Alpes, entre villes et campagnes : la Conférence annuelle de la CIPRA 2005	8
Personnel	9
Les représentations nationales de la CIPRA	10
Finances	13
Remerciements	13

La CIPRA

La Commission Internationale pour la Protection des Alpes CIPRA oeuvre pour un développement durable dans les Alpes. Elle s'engage en faveur de la préservation du patrimoine naturel et culturel, du maintien des diversités régionales et s'emploie à élaborer des solutions aux problèmes transfrontaliers de l'espace alpin. On peut trouver les principes directeurs et les statuts de la CIPRA sur Internet, en consultant le site www.cipra.org.



La CIPRA est une organisation faîtière non gouvernementale disposant de représentations dans sept Etats alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Slovénie et Suisse). Elle est le porte-parole de plus de cent associations et organisations dans l'ensemble de l'Arc alpin. La CIPRA a été fondée le 5 mai 1952. Son siège se trouve à Schaan, dans la Principauté du Liechtenstein. L'utilité publique de la CIPRA est reconnue par l'administration fiscale du Liechtenstein.

Convention alpine : un instrument pour le développement durable



Alpenkonvention Convention alpine Convenzione delle Alpi Alpska konvencija

La Convention alpine, un traité de droit public conclu entre les différents Etats alpins et l'Union européenne, a vu le jour à l'instigation de la CIPRA et au terme de longs travaux préparatoires. La CIPRA dispose d'un statut d'observateur auprès de la Convention alpine.

Cette convention est d'une importance décisive pour le développement durable dans les Alpes. Elle propose à la population des Alpes des perspectives pour un futur digne d'être vécu en traitant des questions liées à l'écologie, à l'économie et à la société d'un point de vue international à l'échelle alpine. Une multitude de projets concrets dans les domaines les plus divers sont le témoignage vivant du fait que les Alpes sont perçues comme unité qui s'étend de la France jusqu'en Slovénie, ce qui était beaucoup moins le cas avant l'élaboration de la Convention alpine.

La CIPRA considère la Convention alpine comme un instrument d'échange et de coopération, mais aussi de protection d'un développement régional durable - face à la mondialisation et à la déprise de l'agriculture, mais également face au tourisme en mutation et aux changements climatiques avec les conséquences qu'on connaît. C'est pourquoi elle s'implique dans les différents organes de la Convention alpine et présente toujours à nouveau des propositions concrètes en vue de faire évoluer la coopération et de mettre en oeuvre la Convention alpine et ses protocoles d'application.

La CIPRA a de nouveau participé à toutes les réunions du Comité permanent de la Convention alpine en 2005.

En 2005, donc 14 ans après la signature de la Convention alpine par les Etats de l'Arc alpin et l'Union européenne, la Suisse, l'Italie et l'Union européenne n'ont encore ratifié aucun protocole d'application, alors que Monaco n'en a ratifié que quelques-uns.

Le protocole Transports sous pression

Ensemble avec d'autres organisations, la CIPRA s'est engagée pour éviter que la signature du protocole Transports par l'UE soit rayée de la liste des priorités comme prévu. Cette action était couronnée de succès, mais à présent il faut faire pression sur la présidence autrichienne de l'UE et les Etats alpins pour que le Conseil décide réellement de signer ce protocole.

En France également, il était nécessaire d'agir. La France a ratifié en 2005 tous les protocoles qui manquaient. Dans le cadre de la ratification du protocole Transports, elle a toutefois

formulé toute une foule de réserves qui remettent fondamentalement en question l'applicabilité du protocole Transports pour la France. Dans une lettre adressée à la Ministre française de l'Écologie et du Développement durable, la CIPRA a protesté contre cette démarche et invité les ministres de l'environnement des autres parties signataires du protocole Transports à intervenir auprès de la France. L'affaire n'est pas close.

Déclaration « Population et culture »

La CIPRA s'engage depuis longtemps en faveur d'un protocole relatif à la thématique « Population et culture ». Les parties contractantes de la Convention alpine se sont décidées pour la démarche d'une déclaration sans force contraignante dont la mise en oeuvre par les parties signataires sera toutefois contrôlée par le Comité de vérification de la Convention alpine. Le processus destiné à élaborer la déclaration sous la présidence italienne était plutôt ardu. En 2006 la CIPRA s'engagera à présenter aux ministres de l'environnement une déclaration claire et orientée vers l'avenir qu'ils adopteront à la 9^e Conférence alpine et les invitera à devenir ensuite plus actifs dans ce domaine.

Protocole Eau

En 2003, l'Année internationale de l'eau, la CIPRA a formulé sa propre proposition pour un protocole d'application de la Convention alpine consacré à l'eau, en quatre langues. En 2005, elle a invité le Ministre autrichien de l'environnement en sa fonction de président de la Conférence alpine à tenir ses promesses au sujet du protocole Eau. Des premiers pas viennent d'être lancés par l'Autriche.

Comité de vérification

Pour la première fois dans l'histoire de la Convention alpine, les parties signataires étaient tenues de présenter fin août 2005 des rapports détaillés portant sur le respect des engagements pris dans le cadre de la Convention alpine et des protocoles d'application. A l'exception de Monaco, toutes les parties contractantes ont présenté leurs rapports, la plupart toutefois trop tard et certaines pas dans toutes les langues de la Convention.

Pour la CIPRA, les rapports des parties contractantes de la Convention alpine comportent des chances diverses. Elle participe aux délibérations du Comité de vérification et peut contribuer ses propres positions au rapport élaboré par le Comité. Pour les organisations membres nationales de la CIPRA, les rapports des Etats sont également très instructifs. Elles peuvent consulter ces rapports et signaler les déficits dans la mise en oeuvre au niveau national.

La CIPRA et l'UE

L'UE est partie contractante de la Convention alpine, mais elle n'a pas encore ratifié les protocoles. La politique et la législation de l'Union européenne ont des incidences massives sur le développement dans les Alpes, notamment dans les domaines suivants : normes environnementales, développement régional, développement de l'espace rural, transports, agriculture, etc. La protection de l'environnement et le développement durable sont des facteurs clé pour la compétitivité, placée au centre de sa politique par l'UE, au niveau régional, national et international.

C'est pourquoi, en 2005, la CIPRA a multiplié ses efforts pour agir également auprès de l'UE. A cette fin, elle a noué de nombreux contacts et sera désormais davantage présente à Bruxelles. Elle pourra faire connaître à Bruxelles des modèles innovants de développement durable dans les Alpes et aider à accélérer le processus de ratification des protocoles de la Convention alpine par l'UE.

L'« Avenir dans les Alpes » a déjà commencé

Le projet « Avenir dans les Alpes » a été lancé par la Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA) et il bénéficie du soutien financier de la Fondation MAVA pour la protection de la nature. « Avenir dans les Alpes » est un vaste projet de gestion des savoirs qui a pour but la promotion d'un développement durable dans l'espace alpin. Particuliers, entreprises et institutions sont appelés à former un réseau afin d'échanger et de mettre en pratique des connaissances et des informations et de donner ainsi de nouvelles impulsions à un développement durable des Alpes. Par ce projet, la CIPRA fournit une contribution à la mise en œuvre de la Convention alpine.



« Avenir dans les Alpes » met en réseau et fait connaître des initiatives nouvelles et existantes qui prennent en compte la protection de la nature, les besoins de la population et les objectifs économiques. Dans ce but, les résultats des recherches actuelles et des expériences empiriques et pratiques sont réunis, évalués et préparés afin de faciliter leur utilisation (alpKnowhow). alpService rend ces résultats accessibles à un grand nombre d'acteurs et d'actrices. Des projets pilotes durables appliquant ces connaissances bénéficient d'un soutien et d'un suivi. alpPerformance réunit les acteurs et actrices novateurs en mettant en œuvre un développement durable dans l'espace alpin dans une « Entreprise Alpes ».

Les six thèmes suivants sont traités par « Avenir dans les Alpes » : création de plus-value régionale, capacité d'action sociale, espaces protégés, mobilité, nouvelles formes de prise de décisions, politiques et instruments.

La durée du projet s'étend de juillet 2004 à décembre 2007.

alpKnowhow, le premier volet d'« Avenir dans les Alpes », a pratiquement été terminé en 2005. L'équipe du projet se trouve à présent face au défi de traiter la totalité des savoirs relatifs aux six thèmes du projet, de les mettre à disposition des usagers et usagères à travers les activités d'alpService et de les diffuser.

Un des éléments centraux d'« Avenir dans les Alpes » est la création d'un réseau d'entrepreneurs orientés vers l'avenir dans les Alpes, sur le modèle du Réseau de communes Alliance dans les Alpes, qui a nettement facilité le travail avec les communes à la CIPRA. Pour assurer une bonne base à ce projet, la CIPRA a présenté pour le quatrième appel à projets Interreg IIIB ensemble avec des partenaires de tous les pays alpins un projet appelé NENA (Network Enterprise Alps), qui vient d'être approuvé en février dernier.

Une première application des savoirs recherchés se fera au niveau des communes membres du réseau de communes Alliance dans les Alpes dans le cadre du projet Dynalp². Nous en parlerons plus loin au point Réseau de communes Alliance dans les Alpes.

climAlp: soutenir l'économie régionale et protéger le climat par des constructions intelligentes



L'objectif de ce projet est de faire comprendre à un large public que les maisons en bois régional à très faible consommation énergétique dans les Alpes permettent de protéger le climat et d'apporter un soutien à l'économie régionale. Par cette campagne d'information, la CIPRA fournit une contribution à la protection du climat, au développement durable dans l'espace

alpin et à la mise en œuvre de la Convention alpine et de ses protocoles Forêts de montagne et Energie. Le projet se terminera fin 2006.

Après l'élaboration d'un rapport de synthèse en 2004, la diffusion de ces savoirs a démarré à la mi-2005 dans les pays alpins.

Les responsables de projets nationaux dans les représentations de la CIPRA ont dans un premier temps compilé les possibilités de subventions au niveau national, régional et communal et établi une liste d'autres sources d'informations telles que banques de données sur Internet ou tableaux synoptiques existants. Le site Internet en quatre langues www.climalp.info est mis à jour régulièrement. D'une part il s'agit de la mise en ligne des actualités et de l'autre, de nouvelles manifestations sont continuellement ajoutées à l'agenda.

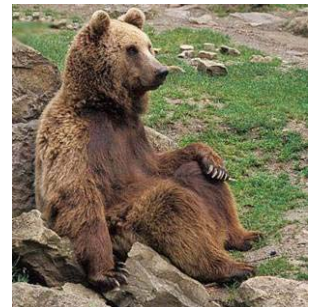
Grâce aux contacts noués, de premières manifestations d'information ont déjà été organisées dans certains pays de l'Arc alpin. En Italie, en Autriche et en France, les responsables des projets ont présenté des exposés portant sur les différents thèmes prioritaires dans le domaine des économies d'énergie dans la construction en bois régional. Les manifestations étaient toujours placées dans un cadre plus large, comme par exemple à l'Alpexpo et au Salon Naturissima à Grenoble/F, ou elles étaient organisées en collaboration avec des organisations partenaires comme Legambiente à Dronero/I.

Le projet est financé par la Principauté du Liechtenstein, par la International Lottery in Liechtenstein Foundation, Vaduz/FL, par la Fondation Fürstlicher Kommerzienrat Guido Feger, Vaduz/FL, et par la Fondation Karl Mayer, Triesen/FL. De même, des activités de mise en oeuvre à l'échelle nationale sont partiellement prises en charge par des bailleurs de fonds dans les pays.

Biodiversité : La vision devient réalité

Le WWF, la CIPRA, le Comité scientifique international recherche alpine ISCAR et le Réseau Alpin des Espaces Protégés ont élaboré ensemble une vision relative à la biodiversité pour les Alpes, à partir de laquelle un projet de mise en oeuvre devra être développé, notamment sur le thème des corridors écologiques entre espaces protégés et autres lieux de sauvegarde de la biodiversité dans les Alpes. Dans ce contexte, il faudra également promouvoir davantage l'implication des groupes concernés dans les zones en question.

Les préparatifs pour le développement d'un nouveau projet avec les partenaires mentionnés ont démarré en 2005.



Réseau de communes « Alliance dans les Alpes »

L'histoire d'une réussite



Allianz in den Alpen
Alliance dans les Alpes
Alleanza nelle Alpi
Povezanost v Alpah

Le Réseau de communes « Alliance dans les Alpes », dont la CIPRA est un des co-fondateurs, est une preuve vivante du fait que le développement durable et la mise en oeuvre de la Convention alpine peuvent également être réalisés au niveau des communes. L'échange de savoirs spécialisés et d'exemples de bonne pratique entre communes et vallées partout dans l'Arc alpin est impressionnant. Il n'est donc pas étonnant de voir que toujours plus de communes souhaitent y adhérer. Le nombre de communes membres du Réseau a quintuplé depuis 1997, l'année de fondation, pour atteindre aujourd'hui environ 200.

Au sein de ce réseau, la CIPRA exerce la fonction d'organe de coordination. A ce titre, elle participe à des manifestations et soutient la présidence du Réseau de communes dans ses activités. De même, elle assure l'entretien et la mise à jour du site Internet du Réseau de communes (www.alpenallianz.org).

Dynalp est dynamique



Le Réseau de communes réalise un projet Interreg IIIB sous le nom de « Dynalp », consacré au tourisme rural et à l'aménagement du paysage. Dans ce projet, la CIPRA contribue un travail consultatif et s'occupe des aspects techniques de la communication (banques de données, Internet [www.dynalp.org]). Le projet se terminera fin 2006. C'est pourquoi la CIPRA a développé ensemble avec le Réseau de communes un projet qui devra succéder à Dynalp et dans lequel les représentations nationales de la CIPRA pourraient jouer un rôle plus important. La Fondation MAVA pour la protection de la nature a décidé en décembre 2005 de financer ce nouveau projet (Dynalp²), destiné à une première mise en oeuvre des savoirs recherchés dans le cadre d'« Avenir dans les Alpes » par les communes membres du Réseau de communes Alliance dans les Alpes. Il s'agira de mettre en oeuvre les résultats des recherches d'« Avenir dans les Alpes » à travers des projets communaux et régionaux. La CIPRA jouera un rôle important dans ce projet. Le jury qui a choisi les vainqueurs du concours pour « Avenir dans les Alpes » décidera également quels projets de communes seront financés dans le cadre de Dynalp².

L'Alliance des villages de montagne d'Asie Centrale

Depuis l'Année internationale de la montagne 2002, la CIPRA participe ensemble avec le Réseau de communes Alliance dans les Alpes et la Direction suisse du développement et de la coopération DDC à la création d'un réseau de communes en Asie centrale. Après avoir présenté des exposés au Kirghizistan en 2002, la CIPRA a eu la chance de contribuer à la fondation de l'Alliance des villages de montagne d'Asie Centrale au Tadjikistan en juin 2003. En 2005 également, la CIPRA était représentée à la Conférence annuelle de l'Alliance des villages de montagne d'Asie centrale. Le directeur de la CIPRA est aussi membre du conseil d'une fondation pour le développement de villages de montagne en Asie centrale. En plus, la CIPRA fournit régulièrement des contributions à la Revue de l'Alliance des villages de montagne d'Asie centrale qui paraît tous les trois mois en russe, kirghiz, kazakh et tadjik. Elle a organisé des excursions et des visites de projets dans les Alpes pour plusieurs représentants et représentantes de ce réseau en Asie centrale.

Ville des Alpes



Depuis 2003, la CIPRA est chargée de la direction de la « Communauté d'intérêts Ville des Alpes de l'Année ». Comme pour le Réseau de communes « Alliance dans les Alpes », la CIPRA s'occupe des domaines communication, information, conseils et administration, ainsi que du site Internet (www.alpenstaedte.org). La Ville des Alpes de l'Année 2005 était Sonthofen en Allemagne. Pour 2006 le jury, où siègent la CIPRA, la Communauté de travail Villes des Alpes et Pro Vita Alpina, a choisi la ville française de Chambéry

comme Ville des Alpes de l'Année.

CIPRA-Info

CIPRA-Info s'est établi comme source d'informations populaire sur des thèmes d'actualité dans les Alpes. Le tirage de cette revue en quatre langues avec 12 à 20 pages s'élève actuellement à 11 500 exemplaires.

Depuis que la CIPRA publie les informations d'actualité sous forme de newsletters bimensuelles dans alpMedia, CIPRA-Info est devenu un forum pour l'approfondissement de thèmes prioritaires importants. Les quatre numéros en 2005 étaient consacrés aux thèmes

suivants : « Changement du climat – Hot Spot Alpes » (No. 75), « Hydroélectricité : Les Alpes sous tension » (No. 76), « Des tunnels ferroviaires plutôt qu'une politique des transports ? » (No. 77) et « Les Alpes, entre villes et campagnes » (No. 78).



alpMedia: un service d'information à la popularité croissante

Au cours de l'Année internationale de la montagne 2002, la CIPRA a lancé, avec alpMedia, un service d'information ambitieux pour la promotion d'un développement durable dans les Alpes (www.alpmedia.net). Une newsletter paraît aujourd'hui toutes les deux semaines dans les quatre langues des Alpes. Elle est envoyée par e-mail et publiée sur le site www.alpMedia.net. Un résumé en anglais est édité tous les deux mois.



Alors qu'en 2002 environ 1800 personnes étaient abonnées à la newsletter, il s'agit aujourd'hui de 5000 adresses dans le monde entier. Nous expédions chaque année plus de 125 000 newsletters. Des adaptations techniques sur le site de la CIPRA permettront d'obtenir une meilleure visibilité du site alpMedia sur les moteurs de recherche.

Il n'existe actuellement pas de financement séparé pour alpMedia. Le service d'information est financé par le budget général de la CIPRA, ce qui fait que nous n'avons pu réaliser qu'un seul dossier en 2005 – consacré à l'enneigement artificiel – parce que nous n'avons pas de budget pour les traductions.

Les Alpes, entre villes et campagnes : la Conférence annuelle de la CIPRA 2005



La Conférence annuelle de la CIPRA s'est tenue du 22 au 24 septembre 2005 à Brigue/CH sous le titre « Les Alpes, entre villes et campagnes ». Elle a permis notamment d'étudier de près la responsabilité des villes alpines pour l'avenir des Alpes. Deux tiers de la population alpine vivent dans des agglomérations ou dépendent directement d'elles. De ce point de vue il est évident que les villes alpines sont le cœur socioéconomique des Alpes. Pour cette raison, la CIPRA a voulu mettre l'accent sur les villes

comme acteurs de la politique alpine. Leur importance pour le développement durable a été soulignée en vue d'obtenir également une prise en compte appropriée des villes dans la Convention alpine.

La Conférence s'est concentrée sur la marge de manoeuvre des acteurs dans les villes et les zones rurales des Alpes. Car une meilleure coopération des villes alpines entre elles et avec

les zones rurales créera des avantages et leur permettra de mieux se positionner face aux grandes agglomérations extra-alpines.

Environ 120 personnes ont participé à la conférence avec les excursions, organisée par CIPRA-Suisse en collaboration avec CIPRA-International et « Avenir dans les Alpes ».

Personnel

L'Assemblée des délégués est l'organe suprême de la CIPRA. Elle comprend les représentations nationales avec six voix chacune, et la représentation régionale du Tyrol du Sud avec deux voix. Le Nederlandse Milieugroep Alpen est membre bienfaiteur et participe aux réunions avec voix consultative. L'Assemblée des délégués se réunit en règle générale une fois par an, comme en 2005 lorsque la réunion a eu lieu à Brigue / Suisse le 22 septembre.

Le Comité directeur est un organe un peu plus restreint, où chaque représentation nationale n'a que deux voix, et la représentation régionale une seule voix. Sa réunion annuelle s'est tenue à Schaan les 20 et 21 janvier 2005. C'est déjà devenu une tradition d'inviter les directeurs et directrices des représentations nationales de la CIPRA à se rencontrer pendant deux demi-journées avant la réunion du Comité directeur pour un échange d'idées qui peut servir de base pour une bonne communication.

Le Comité directeur de la CIPRA est élu pour trois années. Il se compose d'un président, de deux ou plusieurs vice-présidents et du trésorier.



De gauche à droite : Dominik Siegrist (CH), Président, Helmuth Moroder (I), 1e Vice-Président, Katharina Lins (A), 2e Vice-Présidente, Jernej Stritih (SI), 3e Vice-Président, Josef Biedermann (FL), Trésorier

Cinq réunions du Comité directeur ont eu lieu en 2005, dont quatre sous forme de téléconférences et une sous forme d'une rencontre de deux journées.

En 2005, le Secrétariat de la CIPRA comprenait deux directeurs, trois chargés de projet et une secrétaire. Par ailleurs, trois stagiaires travaillent toujours à la CIPRA.



De gauche à droite : Andreas Götz, directeur, Michel Revaz, directeur adjoint, Aurelia Ullrich, chargée de projets, Petra Beyrer, secrétaire, Wolfgang Pfefferkorn et Felix Hahn, chargés de projet

Aussi bien les membres du Comité directeur que le personnel du secrétariat et les représentant-e-s des CIPRA nationales ont tenu des conférences et des présentations, ainsi que participé à des tables rondes dans d'innombrables manifestations partout dans l'espace alpin.

Les représentations nationales de la CIPRA

A part le Secrétariat de CIPRA-International au Liechtenstein, des représentations nationales de la CIPRA existent dans les pays suivants :

- *Allemagne* : Heinrichgasse 8, D-87435 Kempten/Allgäu
Tél. : 0049 831 520 95 01, Fax : 0049 831 18 024
info@cipra.de, www.cipra.de
Un directeur à 50%, ainsi qu'un collaborateur à 50% au secrétariat

Organisations membres :

Bergwacht im Bayerischen Roten Kreuz
Deutscher Alpenverein e.V.
Landesbund für Vogelschutz in Bayern e.V.
Schutzgemeinschaft Deutscher Wald
Bund Naturschutz in Bayern e. V.
Verband Deutscher Berg- und Skiführer
Verein zum Schutz der Bergwelt e. V.
Touristenverein « Die Naturfreunde » e.V.
Bodensee-Stiftung
Mountain Wilderness Deutschland
Institut für Meteorologie und Klimaforschung (Garmisch)

- *France* : MNEI, 5 place Bir Hakeim, F-38000 Grenoble
Tél. : 0033 476 48 17 46, Fax : 0033 476 48 17 46
cipra-france@wanadoo.fr
Une chargée de mission à 100%

Organisations membres :

Association Dauphinoise pour l'Aménagement de la Montagne (ADAM)
Association nationale pour la protection des Eaux et rivières (ANPER TOS)
Fédération française des clubs d'alpinisme et de montagne (FFCAM)
Fédération française de montagne et d'escalade (FFME)
Fédération française de randonnée pédestre (FFRP)
Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT)
Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA)
Fédération française union touristique des amis de la nature (FFUTAN)
Mountain Wilderness France
Parc National des Ecrins
Parc National de la Vanoise
Parc National du Mercantour
Parc naturel régional de la Chartreuse

- *Italie* : via Pastrengo 13, I-10128 Torino
Tél. : 0039 011 548 626, Fax : 0039 011 503 155, cipra@arpnet.it
Un directeur à 100% et des collaborateurs qui font leur service civil

Organisations membres :

Club Alpino Italiano
Dachverband für Natur- und Umweltschutz in Südtirol

Canoa Club Trento
Ecoistituto del Friuli Venezia Giulia
Gruppo Amici della Natura
Gruppo Ricerche Cultura Montana
Istituto Nazionale di Urbanistica (INU)
Italia Nostra
Lega Italiana Protezione Uccelli
Legambiente
Mountain Wilderness
Valle d'Aosta Ambiente
WWF Italia, pagine Alpi del WWF Italia
Pro Natura Torino
Parco Nazionale delle Dolomiti Bellunesi
Parco delle Orobie Valtellinesi
Laboratorio di Antropologia Culturale delle Alpi Marittime (LASA)
Parco Nazionale dello Stelvio
Parco delle Alpi Marittime
Parco Nazionale della Val Grande
Federazione Italiana di Parchi e delle Riserve Naturali (Federparchi)
S.O.S. Dolomites
Servizio Glaciologico Lombardo

- *Autriche* : Alserstrasse 21/1/5, A-1080 Vienne
Tél. : 0043 1 40 113 36 34, Fax : 0043 1 40 113-50, birgit.karre@cipra.at, www.cipra.at
Une directrice à 50%, un responsable du service d'information de la CIPRA pour la Convention alpine à 100%

Organisations membres :

Arbeitsgemeinschaft der Berg- und Naturwachten Österreichs
Naturfreunde Österreich
Österreichischer Alpenschutzverband
Österreichischer Alpenverein
Österreichischer Forstverein
Österreichischer Naturschutzbund
Österreichischer Touristenklub
Zentralstelle der Österreichischen Landesjagdverbände
Verband Österreichischer Höhlenforscher

9 provinces :

Burgenland
Carinthie
Haute Autriche
Basse Autriche
Salzbourg
Styrie
Tyrol
Vorarlberg
Vienne

- *Suisse* : Hohlstrasse 489, CH-8048 Zürich
Tél. : 0041 44 431 27 30, Fax : 0041 44 430 19 33, cipra@cipra.ch
20% directeur, 20% à 30% projets

Organisations membres :

Initiative des Alpes
Fondazione Uomonatura
Grimselverein

Mountain Wilderness Suisse
Amis de la Nature Suisse
Pro Natura
Rheinaubund (Communauté suisse de travail pour la nature et le patrimoine national)
Patrimoine Suisse
Club alpin suisse CAS
Fondation suisse de la Greina
Association suisse pour la protection des oiseaux (ASPO)
Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage FP
Association Transports et Environnement Suisse (ATE)
WWF Suisse

- *Slovénie* : Večna pot 2, SI-1000 Ljubljana
Tél. : 00386 1 200 78 00 (int.209), Fax : 00386 1 273 589
cipra@gozdis.si, www.cipra.si
Un directeur à 50%

Organisations membres :
Planinska zveza Slovenije
Društvo arhitektov Slovenije
Inštitut za geografijo
Prirodoslovno društvo Slovenije
Gozdarski inštitut Slovenije
Občina Tolmin
Ministrstvo za kmetijstvo gozdarstvo in prehrano
Ministrstvo za okolje in prostor

- *Liechtenstein*: c/o Liechtensteinische Gesellschaft für Umweltschutz
Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan
Tél. : 00423 232 52 62, Fax : 00423 237 40 31
info@lgu.li, www.lgu.li

Organisations membres :
Botanisch-Zoologische Ges. Liechtenstein-Sargans-Werdenberg
Fischereiverein Liechtenstein
Liechtensteinische Gesellschaft für Umweltschutz
Liechtensteiner Forstverein
Liechtensteiner Jägerschaft
Liechtensteiner Ornithologischer Landesverband
Liechtensteiner Tierschutzverein
Liechtensteinischer Alpenverein
Solargenossenschaft Liechtenstein
Verkehrs-Club Liechtenstein

- La représentation régionale CIPRA-Tyrol du Sud est représentée par l'Organisation
faïtière pour la protection de l'environnement du Tyrol du Sud, Kornplatz 10, I-39100
Bozen, Tél. : 0039 0471 97 37 00, Fax : 0039 0471 97 67 55
info@umwelt.bz.it, www.umwelt.bz.it

Organisations membres :
Alpenverein Südtirol
Arbeitsgemeinschaft für Natur- und Umweltschutz Pustertal
Arbeitskreis Südtiroler Mittelschullehrer
Arche B - Verein für umwelt- und menschengerechtes
Bauen und Leben
Arbeitsgemeinschaft für Vogelkunde und Vogelschutz in Südtirol
Bund Alternativer Anbauer

Heimatpflegeverband
Lia per Natura y Usanzas
Südtiroler Gesellschaft für Gesundheitsförderung
Südtiroler Tierschutzring
Südtiroler Schützenbund
Touristenverein « Die Naturfreunde » Meran
Umweltschutzgruppe Vinschgau
Verband Südtiroler Berg- und Skiführer
Verbraucherzentrale Südtirol

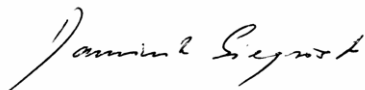
Finances

En 2005 la CIPRA a réalisé un bénéfice de CHF 100.810.-- avec des recettes de CHF 2.175.938.-- et des dépenses de CHF 2.075.128.--. Ce bénéfice servira de réserve à la CIPRA pour en assurer la solvabilité.


Remerciements

La CIPRA remercie la Principauté du Liechtenstein, qui finance une partie importante des frais courants de la CIPRA ainsi que de nombreux projets, de même que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), pour son soutien accordé depuis de longues années. Nos plus cordiaux remerciements vont aussi à tous les bailleurs de fonds mentionnés dans ce rapport annuel pour le soutien qu'ils ont accordé à nos projets. Il s'agit notamment de la Fondation MAVA pour la protection de la nature à Montricher/CH, de la Aage V. Jensen Charity Foundation à Vaduz, de la International Lottery in Liechtenstein Foundation, Vaduz/FL, de la Fondation Fürstlicher Kommerzienrat Guido Feger, Vaduz/FL, de la Fondation Karl Mayer, Triesen/FL et de l'Union européenne / Interreg IIIB.

Schaan, le 31 mars 2006



Dominik Siegrist
Président CIPRA-International



Andreas Götz
Directeur CIPRA-International